Page : 1/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A
- · **UFI:** RGQ5-C0FM-9001-4QRV
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- · Emploi de la substance / de la préparation Mousse d'assemblage
- · Utilisations déconseillées Respecter les indications de la fiche technique
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Hermann Otto GmbH Krankenhausstraße 14 D-83413 Fridologie

Tel.: 0049/(0)8684/908-0 Fax.: 0049/(0)8684/908-1840

· Service chargé des renseignements:

Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363 ( -4300 )

E-Mail: msds@otto-chemie.de
• 1.4 Numéro d'appel d'urgence
+33 172 11 00 03 (Carechem 24)

numéro ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

2,2',6,6'-Tetrabromo-4,4'-isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with Propylene oxide and n-butyl glycidyl ether

2,2'-oxydiéthanol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 2)

Page: 2/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

### Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas

de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1244733-77-4 Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane <50%

Numéro CE: 807-935-0 🚯 Carc. 2, H351; 🕦 Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412

CAS: 1179964-22-7 2,2',6,6'-Tetrabromo-4,4'-isopropylidenediphenol, oligomeric reaction <50%

Numéro CE: 926-564-6 products with Propylene oxide and n-butyl glycidyl ether

1 Acute Tox. 4, H302

CAS: 111-46-6 2,2'-oxydiéthanol <5%

CAS: 25214-63-5 ethylenediamine, propoxylated <5%

(!) Eye Irrit. 2, H319

CAS: 2212-32-0 2-[[2-(diméthylamino)éthyl]méthylamino]éthanol <2,5%

EINECS: 218-658-4 Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

### · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

### · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Page : 3/9

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Gorge sèche/douleurs à la gorge. Toux : la toux est fréquente. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Écoulement nasal. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE : Inflammation des voies respiratoires possible. Œdème pulmonaire possible. Difficultés respiratoires.

Après contact avec la peau : Picotements/irritation de la peau. Après un contact avec les yeux : Irritation du tissu oculaire. Larmoiement.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir compte au point 8: protection individuelle.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- DNEL

#### 1244733-77-4 Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

Dermique Ouvrier, systémique (à long terme) 2,91 mg/kg/Tag (rat)

Inhalatoire Ouvrier, systémique (à long terme) 8,2 mg/m3 (rat)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

- Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: 10 - 30 min

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

· État physique Liquide

Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non applicable.

(suite page 5)

Page : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 4)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

Point d'éclair
 Température d'auto-inflammation
 385 °C

Température de décomposition:
 pH
 Viscosité:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Hydrolysé

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

· **Densité:** voir la fiche technique

Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Densité de vapeur relative
 Caractéristiques des particules
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Forme: Pâteuse · Température d'inflammation: 385 °C

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Aérosols néant · Liquides inflammables néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Eviter une échauffement forte.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 1244733-77-4 Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

Oral LD50 632 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h >7 mg/l (rat)

(suite page 6)

Page : 6/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 5)

# 1179964-22-7 2,2',6,6'-Tetrabromo-4,4'-isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with Propylene oxide and n-butyl glycidyl ether

Oral LD50 732 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

 Oral
 LD50
 12.565 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 11.890 mg/kg (rbt)

### 25214-63-5 ethylenediamine, propoxylated

Oral LD50 2.001 mg/kg (rat) Dermique LD50 2.001 mg/kg (rab)

### 2212-32-0 2-[[2-(diméthylamino)éthyl]méthylamino]éthanol

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une réaction très forte à des concentrations minimales est possible sur les personnes sensibles. Nous déconseillons l'utilisation du produit aux asthmatiques et aux personnes, qui souffrent d'affections des voies respiratoires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité Pas d'autres informations importantes disponibles
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 7)

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Après le durcissement, les matières peuvent être éliminées comme ordures ménagères ou ordures industrielles. Les matières non utilisées (liquides, pâteuses) doivent être éliminées comme ordures dangereuses.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci-dessus.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

N° 56 pour le grand public

No 74 pour les utilisateurs professionnels/industriels

Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 7)

### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

# Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

### · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

### Indications pour le Statut d'Enrigistrement International:

Figure sur les inventaires suivants ou leur est conforme:

RĒACH - Europe énumérés
DSL - Canada ne figurent pas
NZIOC - New Zealand ne figurent pas
TCSI- Taiwan ne figurent pas
TSCA - USA ne figurent pas
AICS - Australia ne figurent pas
ECL - Korea ne figurent pas
IECSC - China ne figurent pas
ENCS - Japan ne figurent pas
PICCS - Philippines ne figurent pas
15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Date de la version précédente: 29.02.2024
- Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

(suite page 9)

Page : 9/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 05.06.2025 Révision: 05.06.2025

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. A

(suite de la page 8)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

Page : 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B
- · **UFI:** XMD1-90DQ-S00H-VH99
- · Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- · Emploi de la substance / de la préparation Mousse d'assemblage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Hermann Otto GmbH Krankenhausstraße 14 D-83413 Fridolfing Tel.: 0049/(0)8684/908-0

Tel.: 0049/(0)8684/908-0 Fax.: 0049/(0)8684/908-1840

· Service chargé des renseignements:

Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363 ( -4300 ) E-Mail: alois.parzinger@otto-chemie.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 0049- (0)89- 192 40 (en allemand et anglais)

+33 172 11 00 03 (Carechem 24)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 2)

Page : 2/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas

de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

### 2.3 Autres dangers

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9 Reg.nr.: EG: Polymer diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues <50%

Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;

Škin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204

Limites de concentration spécifiques:

Skin Irrit. 2; H315: C ≥5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %

(suite page 3)

f

Page : 3/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 2)

<1%

CAS: 72088-97-2 Isocyanate- Prepolymer MDI based <50%

Reg.nr.: EG: Polymer & Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 2, H373; Acute Tox.

4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1,

H317; STOT SE 3, H335, EUH204

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane <50%

EINECS: 202-966-0 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;

Škin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204

Limites de concentration spécifiques:

Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %

CAS: 5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane <10%

EINECS: 227-534-9 Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Reg.nr.: 01-2119480143-45-xxxx Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;

Škin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204

Limites de concentration spécifiques:

Skin Irrit. 2; H315: C ≥5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %

CAS: 2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane

Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;

Škin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques:

Skin Irrit. 2; H315: C ≥5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

### · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Gorge sèche/douleurs à la gorge. Toux : la toux est fréquente. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Écoulement nasal. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE : Inflammation des voies respiratoires possible. Œdème pulmonaire possible. Difficultés respiratoires.

. Après contact avec la peau : Picotements/irritation de la peau. Après un contact avec les yeux :

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 3)

Irritation du tissu oculaire. Larmoiement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir compte au point 8: protection individuelle.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 5)

Page : 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 4)

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butvlcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,4 mm

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Délai de rupture du matériau constitutif des gants: 10 30 min
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

· **État physique** Liquide Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

• Odeur: Caractéristique • Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 208 °C

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

Point d'éclair 212 °C Température d'auto-inflammation 400 °C

Température de décomposition:
 pH
 Viscosité:
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

(suite page 6)

Page : 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 5)

· Solubilité

· **l'eau:** Hydrolysé

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· **Densité:** voir la fiche technique

Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Densité de vapeur relative
 Caractéristiques des particules

Non déterminé.
Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Forme: Pâteuse

Température d'inflammation:
 Propriétés explosives:
 Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Aérosols néant · Liquides inflammables néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Eviter une échauffement forte.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

· 10.5 Matières incompatibles:

Réagit fortement avec: acides, substances basiques (par ex. alcalins, ammoniac, amines)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCI)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

Voir point 5.2

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif par inhalation.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Oral LD50 >10.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >9.400 mg/kg (rbt)

Inhalatoire LC50/4 h 0,49 mg/l (rat)

### 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Oral LD50 >10.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >9.400 mg/kg (rbt)

### 5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 6)

Dermique LD50 9.400 mg/kg (rbt)

Inhalatoire LC50/4 h 0,387 mg/l (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une réaction très forte à des concentrations minimales est possible sur les personnes sensibles.

Nous déconseillons l'utilisation du produit aux asthmatiques et aux personnes, qui souffrent d'affections des voies respiratoires.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
  Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
  exposition prolongée.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Après le durcissement, les matières peuvent être éliminées comme ordures ménagères ou ordures industrielles. Les matières non utilisées (liquides, pâteuses) doivent être éliminées comme ordures dangereuses.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 8)

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 7)

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

**conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci-dessus.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

N° 56 pour le grand public

No 74 pour les utilisateurs professionnels/industriels

Conditions de limitation: 3, 56a, 56b, 56c, 74

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

  Aucun des composants n'est compris.
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.03.2024 Révision: 04.03.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: OTTOPUR Turbo Komp. B

(suite de la page 8)

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Indications pour le Statut d'Enrigistrement International:

Figure sur les inventaires suivants ou leur est conforme:

REACH - Europe énumérés AICS - Australia ne figurent pas DSL - Canada ne figurent pas ECL - Korea ne figurent pas IECSC - China ne figurent pas ENCS - Japan ne figurent pas NZIoC - New Zealand ne figurent pas PICCS - Philippines ne figurent pas TCSI- Taiwan ne figurent pas TSCA - USA ne figurent pas · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

#### · Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- · Service établissant la fiche technique: Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363
- Contact: Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363 ( -4300 )
- Date de la version précédente: 19.07.2021
- Numéro de la version précédente: 3
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente